

INFO CHANTIER

RÉAMÉNAGEMENT ROUTIER À AÏRE-LE LIGNON SECTEUR SELLIÈRES

La première phase des travaux de réaménagement du chemin des Sellières et de la route d'Aïre a démarré. Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments occasionnés. Des « **INFOS CHANTIER** » vous seront transmises au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

■ **PROJET** : réaménagement du chemin des Sellières (partie amont) et de la route d'Aïre.

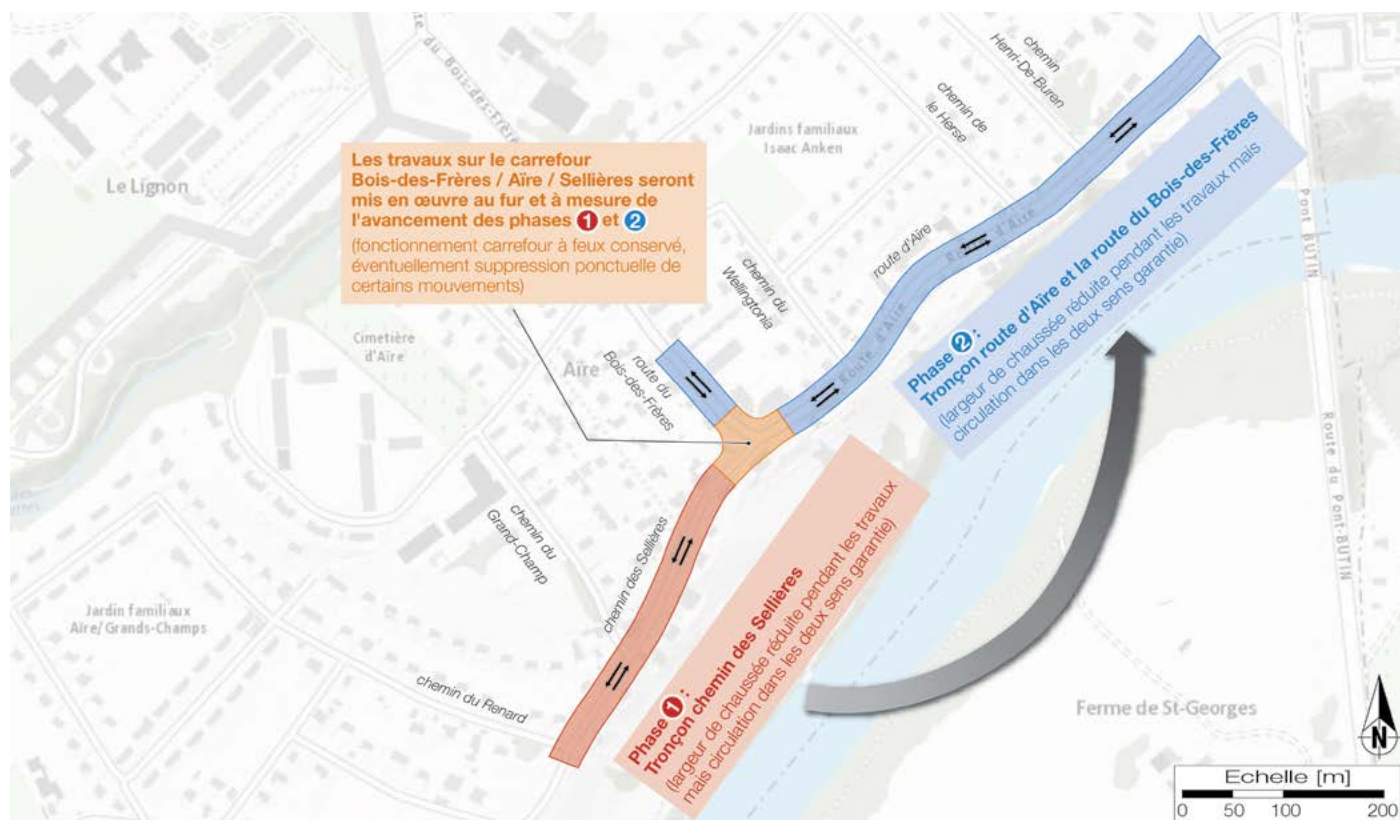
■ **OBJECTIF** : sécuriser le secteur pour l'ensemble des usagers.

■ **TRAVAUX PROGRAMMÉS** : réfection et redimensionnement des voiries (chaussées et trottoirs), revêtement phonoabsorbant, amélioration de l'éclairage public, travaux souterrains : eaux usées, eaux pluviales, travaux SIG.

■ **PLANNING** : les travaux seront échelonnés en deux phases : d'octobre 2016 au printemps 2018.

■ **Phase 1** : tronçon « chemin des Sellières »

■ **Phase 2** : tronçon « route d'Aïre »



Les travaux sur le carrefour « route d'Aïre » x « route du Bois-des-Frères » seront mis en œuvre au fur et à mesure de l'avancement des 2 phases.

PHASE 1

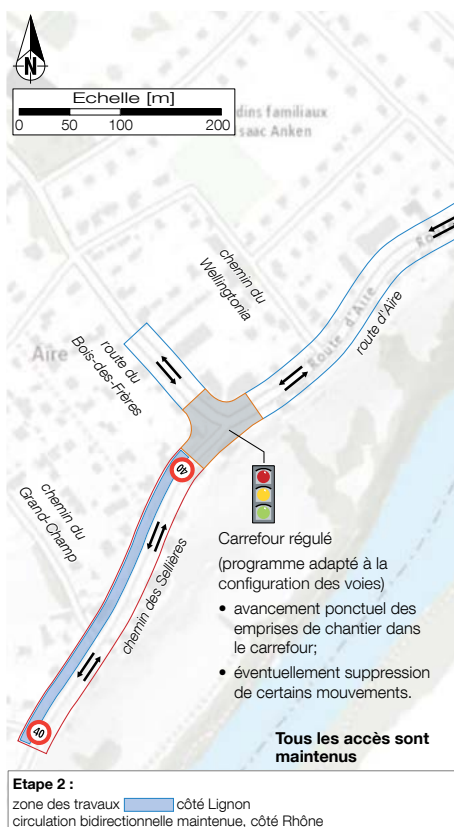
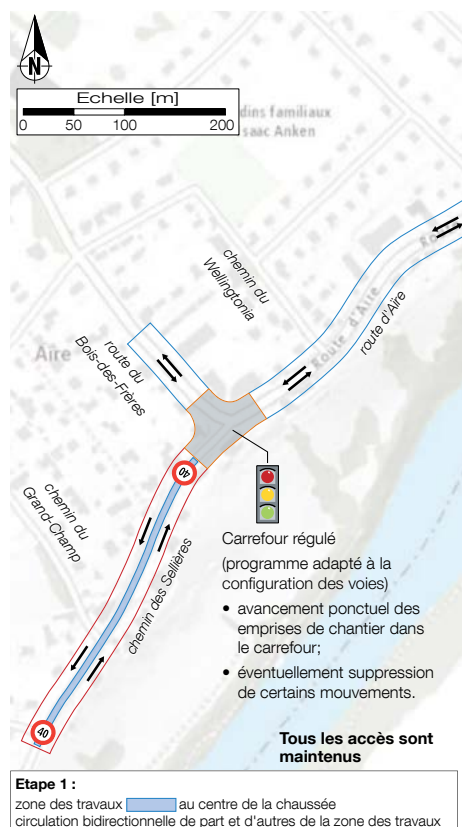
TRONÇON CHEMIN DES SELLIÈRES (PARTIE AMONT)

DURÉE DES TRAVAUX

D'octobre 2016 au printemps 2017 sous réserve de conditions météorologiques favorables.

CONDITIONS DE DÉPLACEMENT

- *Aucune déviation du trafic automobile n'est prévue* (une voie de circulation par sens sera conservée).
- Les accès locaux ou aux rues perpendiculaires seront maintenus.
- Un régime de vitesse à **40 Km/h** sera mis en place pendant certaines étapes des travaux en raison de la réduction de la largeur des voies de circulation.
- *La desserte des transports publics sera conservée.*
- Pendant les travaux, il est conseillé aux cyclistes désirant se rendre au Lignon depuis le chemin des Sellières d'emprunter le chemin du Grand-Champ et pour ceux circulant en direction du Pont Butin d'emprunter le trottoir.
- *Les itinéraires piétons seront garantis.*



Il est recommandé aux usagers de circuler avec prudence et de se conformer à la signalisation mise en place. Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments occasionnés par ces travaux.